



Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur NASELLO Patrick**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, Allée des Mésanges n° 15
et cadastré **Châtelineau 2 (3) section C n° 72M32**

Le projet consiste en **la régularisation d'un mur de clôture et le placement d'un abri de jardin**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **Point 1.4.2.3. page 59 : L'abri de jardin ne serait pas implanté sur les limites de la parcelle ou à 2m minimum de celles-ci (abri de jardin implanté à 85cm minimum des limites);**
- **Point 4.1.3.1.8. page 64 : L'abri de jardin serait réalisé en acier;**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

A partir du 1er juillet de 7h à 13h.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 juin 2018 au 09 juillet 2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 13 juin 2018

Le Directeur général,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Christophe LANNOIS

Françoise ABAD GONZALEZ

